

ABONNEMENTS :

Un an . . . 48 fr. (trois mois . . . 16 fr.)  
Six mois . . . 24 fr. (trois mois . . . 8 fr.)

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

# LA PRESSE

INSERTIONS :

1 fr. 50 c. la petite ligne, et 3 fr. la ligne de réclame.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

Rue Saint-Georges, 16.

Paris, 14 décembre.

Plusieurs journaux, notamment ceux de M. Thiers, blâment avec violence la conduite de M. le maréchal Soult qui, en présentant le projet de loi sur les fortifications, projet que le nouveau ministère a trouvé tout préparé dans les cartons, en a clairement indiqué l'origine, et a même donné à entendre qu'il n'en approuvait pas toutes les parties.

Nous trouvons ce blâme aussi injuste dans le fond que déplacé dans la forme. Notre intention n'est pas ici de traiter la question capitale, celle de savoir s'il convient que Paris soit fortifié, et quel système de fortification il serait préférable de suivre. C'est là un sujet à examiner à part. Mais nous tenons à montrer que la conduite de M. le maréchal Soult et du cabinet tout entier en cette circonstance n'a aucun des torts qu'on lui reproche.

Que voulait on en effet que fit le cabinet? qu'il adoptât aveuglément les vues, les idées, les plans de M. Thiers? Mais ce serait là une prétention exorbitante! La question des fortifications de Paris a été vivement controversée; elle divise les meilleurs esprits; les hommes les plus spéciaux et les plus pratiques. Et parce qu'il a plu à M. Thiers de la trancher un beau matin à sa guise, par une combinaison de forts détachés et d'une enceinte continue, il faudrait que toute expérience, que toute science, que toute conviction s'agenouillaient humblement devant cette solution improvisée, et l'acceptassent en quelque sorte comme un arrêt du destin? Fût-il raisonnable d'exiger une pareille prostration d'esprit de la part des hommes qui ne sont pas spécialement versés dans l'étude de ces matières, il ne le sera pas de la demander à un homme tel que M. le maréchal Soult? M. le duc de Dalmatie a, dans les questions de ce genre, une autorité acquise qu'il n'est permis à personne de contester, et dont il est lui-même comblé envers le pays. M. le maréchal Soult a, d'ailleurs, très formellement et très hautement exprimé déjà une opinion contraire au système de l'enceinte continue. Sa dignité personnelle ne lui permet donc pas aujourd'hui de s'associer sans réserve à l'exécution de ce système. Exigerait-on, par hasard, que M. le maréchal Soult laissât entamer sa propre considération, plutôt que de s'exposer, en maintenant ce qu'il croit être la vérité, à choquer en M. Thiers l'amour-propre d'auteur dont quelques journaux se constituent à l'envi les champions?

Mais alors, dit-on, il valait mieux ne pas présenter la loi. — Nous répondons que le cabinet n'était pas libre de ne pas présenter la loi. Les ministres du 1<sup>er</sup> mars, foulant aux pieds toute règle; avaient engagé la question. Des dépenses, non votées par les chambres, avaient déjà été faites; des travaux avaient été ordonnés et commencés. Il fallait bien régulariser cette situation si peu normale; il fallait bien acquiescer les engagements pris; il fallait bien faire, enfin, ce dont M. Thiers a eu l'incroyable hardiesse de s'affranchir: consulter le parlement pour savoir s'il entendait approuver non-seulement le principe de la fortification de la capitale, mais encore le mode adopté pour réaliser ce principe. S'il y a une question au monde qui intéresse le pays, qui ait besoin d'être débattue, qui ne doive être résolue qu'après avoir été soumise au contrôle des représentants de la nation, c'est, à coup sûr, celle qui, à part les difficultés techniques qu'elle soulève, menace d'imposer à la France un surcroît de charges qu'on peut sans exagération évaluer à un demi-milliard!

Pour ce dernier motif, et pour tous ceux qui précèdent, le cabinet ne pouvait se dispenser d'appeler les chambres à se prononcer définitivement. Un projet de loi étant déjà tout prêt, rien n'était plus convenable que de les saisir de la question en présentant ce projet, légué par le 1<sup>er</sup> mars. Le 1<sup>er</sup> mars eût-il mieux aimé qu'on laissât sous le boisseau ce produit de son génie? La mauvaise humeur qu'il témoigne contre la publicité donnée à ses idées par ceux qui lui ont succédé, a vraiment quelque chose de plaisant. Le 1<sup>er</sup> mars aurait voulu qu'on mettait au jour ses idées, le nouveau cabinet s'en fit de plus le parain et l'avocat. Nous avons démontré, et chacun comprend, tout ce que cette prétention a de peu soutenable. Le 1<sup>er</sup> mars n'a pas perdu la parole, sans doute, en perdant le pouvoir. Il soutiendra lui-même son projet, il s'efforcera de faire partager à

la majorité la bonne opinion qu'il en a, et tout le monde trouvera cela fort naturel. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il se fâche, quand on lui rend le service de présenter une loi qu'il se proposait de présenter lui-même, et qui n'est que la formule, tracée par sa propre main, des plans qu'il avait jugés les meilleurs. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il veuille que ses successeurs, même ceux dont la compétence est universellement reconnue, emprisonnent leurs convictions dans le moule de sa pensée. Ce qui ne l'est pas enfin, c'est qu'il se plaigne, comme d'un mauvais procédé, d'une conduite qui, en définitive, était commandée aux hommes du 29 octobre par leur devoir envers le pays, par la situation dont ils héritaient, par le sentiment le plus légitime et le plus incontestable de leur droit. Il y a là une intolérance que les esprits sérieux et de bonne foi ne sauraient encourager de leur silence. C'est pourquoi nous avons cru devoir consigner ici ces courtes observations.

Nous recevons communication de la convention conclue entre le commodore Napier et Bughos-Bey, au nom de Mehemet-Ali, le 27 novembre 1840.

Art. 1<sup>er</sup>. Le commodore Napier, en sa qualité de commandant, ayant porté à la connaissance de S. A. Mehemet-Ali que les puissances alliées avaient recommandé à la Sublime-Porte de le réintégrer dans le gouvernement héréditaire de l'Egypte, et S. A. voyant dans cette communication une circonstance favorable pour mettre un terme aux calamités de la guerre, elle s'engage à donner à son fils Ibrahim-pacha de procéder à l'évacuation de la Syrie; S. A. s'engage en outre à restituer la flotte ottomane aussitôt qu'elle aura reçu la notification officielle de la Sublime-Porte qui lui accordera le gouvernement héréditaire de l'Egypte, laquelle communication est et demeure garantie par les puissances.

Art. 2. Le commodore Napier mettra à la disposition du gouvernement égyptien un bateau à vapeur pour conduire en Syrie l'officier désigné par S. A., et porter au général en chef de l'armée égyptienne l'ordre d'évacuer la Syrie, et le commandant en chef des forces britanniques, sir R. Stopford, nommera de son côté un officier pour surveiller l'exécution de cette mesure.

Art. 3. En considération de ce qui précède, le commodore Napier s'engage à suspendre de la part des forces britanniques les hostilités contre Alexandrie, ou toute autre portion du territoire égyptien, il autorisera en même temps la libre navigation des bâtiments destinés au transport des blessés, des malades, ou de toute autre portion de l'armée égyptienne que le gouvernement égyptien désirerait faire rentrer dans ce pays par mer.

Art. 4. Il est bien entendu que l'armée égyptienne aura la faculté de se retirer de la Syrie avec son artillerie, ses armes, ses chevaux, munitions, bagages, et en général tout ce qui constitue le matériel de l'armée.

Le *Morning-Chronicle* entreprend de démontrer que le moyen, pour l'Espagne, d'alléger ses embarras financiers est de modifier les taxes prohibitives qui frappent certaines marchandises anglaises; car ces marchandises qui entrent aujourd'hui en fraude en Espagne acquitteraient alors le droit modéré qui serait imposé, et le trésor de l'état y gagnerait. Les circonstances actuelles sont d'ailleurs les plus favorables possible pour opérer cette modification, et le *Morning-Chronicle* compte sur les lumières des hommes du nouveau gouvernement pour réaliser une réforme qui doit être si favorable à l'Espagne.

Le *Morning-Post* annonce qu'un emprunt de 5 à 6 millions sterling, pour les besoins de la régence de Madrid, occupe en ce moment l'attention des banquiers de la Cité.

Cette nouvelle, rapprochée de la publication de l'article du *Morning-Chronicle*, peut sembler assez significative. On doit se rappeler que, dès le commencement des troubles qui ont donné naissance au nouveau gouvernement espagnol, nous avons dit que les conditions du concours offert par l'Angleterre au parti révolutionnaire étaient depuis longtemps stipulées, et qu'elles consistaient dans la promesse de fournir à ce parti aussitôt qu'il serait au pouvoir les moyens de conclure un nouvel emprunt, à la charge par lui d'ouvrir par une modification des tarifs toutes les portes de l'Espagne au commerce anglais.

Le *Standard* annonce que l'ambassadeur turc à Londres, Chekib Effendi, est parti pour Paris avec son secrétaire d'ambassade, M. Edouard Zahroh, comme général turc, a été nommé chargé d'affaires pendant son absence.

Suivant une lettre publiée par le *Correspondant de Hambourg*, le prince royal de Danemark vient de demander en personne la main de la duchesse, fille cadette du grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, qui lui a été accordée.

### Funérailles de l'empereur.

C'est le 13 décembre, à six heures et demie, que le prince de Joinville est arrivé à Poissy avec sa flottille.

Un camp, formé par la garde nationale et la troupe de ligne, s'est aussitôt établi sur la rive droite de la Seine, où le bivouac a eu lieu pendant toute la nuit, malgré la rigueur du froid.

À dix heures du soir, M. le duc d'Anmale, envoyé par le roi, s'est fait reconnaître par les sentinelles, et s'est rendu à bord de la *Dorade* n° 3, montée par M. le prince de Joinville, et où S. A. R. a passé la nuit.

Ce matin, une foule considérable s'était portée sur les deux rives de la Seine, où toutes les gardes nationales des environs s'étaient réunies à la troupe de ligne. Toute cette population a assisté, dans un religieux recueillement, à la messe qui a été dite sur le pont de la *Dorade*, par M. l'abbé Coquerneau, aumônier de l'expédition de Sainte-Hélène.

M. le prince de Joinville et M. le duc d'Anmale, avec tout l'état-major de la *Belle-Poule* et de la *Favorite*, étaient présents. L'autel avait été dressé sur l'avant du navire, à quelques pas du cercueil qui contient les restes mortels de l'empereur Napoléon. M. le général Bertrand, M. le général Gourgaud, M. le comte de Rohan-Chabot et M. Marchand étaient debout et au tête aux quatre coins du cercueil. Les dix bâtiments à vapeur qui forment l'escorte du commandant étaient mouillés à peu de distance, tous les équipages sur les ponts, la tête découverte. La musique de S. A. R. exécutait des symphonies funèbres.

La *Dorade* n° 3, sur laquelle a été placé le cercueil de Napoléon, est remarquable par son extrême simplicité. Lorsque le prince de Joinville vint s'établir à bord de ce bâtiment, S. A. R. le trouva décoré d'une manière peu conforme à la triste et religieuse mission qu'il avait à remplir. La décoration fut enlevée par son ordre. Le prince se contenta de le faire peindre en noir dans toute sa longueur; et ce bâtiment n'a aujourd'hui d'autre ornement que le drapeau magnifique qui couvre, sur le pont, le cercueil de Napoléon.

À midi, M. le prince de Joinville a quitté la station de Poissy, au milieu des acclamations de la foule qui couvrait les deux rives de la Seine, et des cris mille fois répétés de *Vive le roi! vive le prince de Joinville!*

Le même jour la flottille du prince de Joinville est arrivée à sept heures, à Maisons.

— La flottille commandée par S. A. R. le prince de Joinville, et composée de dix bateaux à vapeur, est arrivée au Pecq ce matin à dix heures; les gardes nationales des communes environnantes lui ont rendu les honneurs militaires; un orchestre considérable, formé des musiciens de divers régiments, exécutait des symphonies funèbres, interrompues de cinq minutes en cinq minutes par des salves d'artillerie.

À une heure et demie, la flottille est arrivée à Chatou où elle a reçu les mêmes honneurs qu'au Pecq. Partie à une heure, elle était à deux heures et demie en vue de Saint-Denis. Les gardes nationales de Saint-Denis, d'Épinay, Pierrelite, Stains et autres communes environnantes s'étaient rendues de très bonne heure sur le terrain avec leurs drapeaux, tambours et musique en tête; elles étaient au grand complet et dans la plus belle tenue. Leur ligne de bataille s'étendait depuis le port de l'île Saint-Denis jusqu'au hameau de La Briche. Les bataillons des 35<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> de ligne étaient placés à gauche du pont, du côté de Saint-Ouen. Une tente avait été dressée en face de l'île Saint-Denis pour les autorités civiles et militaires, et le clergé.

À une heure et demie, M. Lucien Méchin, sous-préfet de l'arrondissement; M. Brisson, maire de la ville; les membres du conseil municipal, précédés du clergé de l'église royale de St-Denis, de tous les membres du chapitre, ayant à leur tête Mgr Rey, ancien évêque de Dijon, escorté par la gendarmerie départementale, les compagnies du 3<sup>e</sup> régiment du génie et la garde nationale se sont rendus dans l'estrade qui avait été disposée pour les recevoir. Une députation des demoiselles de la Légion d'honneur, en grand deuil, était placée à côté de l'estrade dans une tribune réservée. Les deux rives de la Seine étaient couvertes par une immense population venue de toutes les communes des environs et même de la capitale.

À deux heures un premier coup de canon annonça l'approche du convoi impérial. En effet, quelques minutes plus tard on put apercevoir à travers l'île, à la hauteur d'Épinay les couleurs nationales flotter sur la *Dorade* et son escorte. Bientôt s'avancèrent la *Parisienne* précédant la *Dorade* d'une vingtaine de brasses et suivie des huit autres bateaux à vapeur servant d'escorte. Au même moment la garde nationale salua le précieux dépôt. Plusieurs salves d'artillerie furent tirées par les artilleurs de la garde nationale; la *Parisienne* d'abord et la *Dorade* ensuite y répondirent par des feux de bord. Lorsque la flottille fut arrivée à la hauteur de la tente dressée pour les autorités, elle se plaça ainsi:

La *Parisienne*, la *Dorade* surmontée du catafalque de l'empereur; sur l'avant, entre la croix et le corps, se tenait debout, en grand uniforme de capitaine de vaisseau, S. A. R. Mgr le prince de Joinville. À la tête du corps étaient, debout aussi, MM. les généraux Bertrand et Gourgaud, et derrière eux M. l'aumônier, revêtu de son costume sacerdotal. À la suite de la *Dorade* et en première ligne se trouvait un bateau à vapeur, sur lequel était le corps de musiciens

### FEUILLETON DE LA PRESSE.

LOUISA DALMAZ.

I.

C'était en 1851. — A Marseille habitait un banquier appelé Granville; depuis un an environ il avait épousé une jeune fille de vingt ans à peine; mais sur ce visage si jeune se voyait déjà comme une teinte mélancolique; ses joues n'avaient déjà plus la couleur rosée des jeunes filles de son âge; ses yeux d'un bleu transparent, avaient une expression de douceur et d'amenité qu'il est impossible de définir; quand elle les levait au ciel, on eût cru voir l'image d'une sainte en prière. Le contour de son visage était du plus gracieux dessin qui puisse se rencontrer, et ses longs cheveux bouclés tombaient le long de ses joues et sur son cou avec une délicieuse nonchalance. — Elle s'appelait Louisa. — Les occupations de sa vie étaient très simples et bien régulières; dans la journée elle travaillait devant sa fenêtre à des ouvrages d'aiguille, et le soir, l'été, ou, vers midi, l'hiver elle sortait avec son mari.

Ce mot: *mari*, paraissait étrange à prononcer à tous ceux qui les voyaient ensemble; — elle si jeune, si frêle, avec ses cheveux blonds que le vent soulevait autour de son chapeau de paille, et lui noble et vénérable vieillard, qui avait plus de trois fois son âge et dont quelques cheveux blancs abritaient à peine le front chauve. — Mais la jeune femme souriait de si bon cœur au vieillard, elle l'entourait de soins si pieux et si tendres, elle avait toujours pour lui des paroles si douces et si bienveillantes, que celui qui eût voulu la plaindre eût été bien mal venu; il eût perdu, ses frais d'imagination à bâtir des romans de cœur sur une jeune ame étouffée des *sim aurora*. — Lorsqu'ils étaient ainsi tous deux ensemble, Louisa, doucement appuyée sur le bras de son mari, l'oiseau qui volait au-dessus des arbres du parc ne semblait ni plus libre, ni plus joyeux qu'elle.

Ce que l'on ne connaissait pas de leur vie était encore plus calme et plus doux. L'existence de ce vieillard se terminait tranquillement sans une seule pensée triste, avec un ange pour le présent, et le ciel pour l'avenir. — Aussi souvent il la regardait doucement ou l'écoutait avec un bonheur religieux, quand elle récitait de sa voix si douce la prière du soir; et quand elle avait fini de prier, quand elle se relevait tout inspirée, toute radieuse encore, il lui tendait ses deux bras, et en déposant sur son front le baiser d'un père à sa fille, il lui disait:

— *Sais-tu, Louisa, que les années s'en vont à te regarder et à t'enten-*

dre; chaque jour je remercie le ciel d'avoir donné à la fin de ma vie cette douce consolation.

Alors la jeune femme entourait de ses deux mains le cou du vieillard, posant doucement la tête sur son épaule et mêlant ses cheveux blonds aux cheveux blancs qui lui touchaient le front.

— Je suis bien heureuse, lui disait-elle, de pouvoir consacrer ma vie tout entière à l'homme que je respecte et que j'aime le plus au monde, au bienfaiteur qui m'a tendu la main, et qui, me voyant triste et isolée, est venu à moi et m'a dit de si douces paroles que mes larmes se sont séchées comme par enchantement dans mes yeux, et que la joie et le repos sont entrés dans mon cœur.

Ainsi ils étaient tous deux, père et fille, mari et femme; — ils vivaient pour eux deux seuls; rien de leur vie ne transpirait au dehors. — Toute la journée M. Granville était à ses occupations de commerce; à cinq heures, après son dîner, il s'enfermait encore une heure dans son cabinet, et le reste de la soirée il le passait près de sa jeune femme.

Un soir, il était cinq heures à peu près, et, contrairement à ses habitudes, M. Granville ne s'était point retiré dans son cabinet pour terminer ses comptes de la journée; pendant le repas il avait été triste, préoccupé. — Louisa avait remarqué cette agitation; elle était trop extraordinaire sur le visage toujours si calme du banquier, pour qu'elle ne s'en aperçût pas et n'en fût pas inquiète. — Cependant elle respecta le silence de son mari, elle cacha son inquiétude, et redoubla, pour cette raison même, de soins, d'affection et de tendresse; seulement, de temps à autre, comme malgré elle, elle quittait des yeux l'ouvrage de tapisserie auquel elle travaillait, et suivait, bien plus avec le cœur encore qu'avec le regard, cette tristesse inaccoutumée qui couvrait le front du vieillard; elle aurait bien voulu aller à lui, mais elle n'osait pas. — Ainsi se passa une heure environ, lorsque tout à coup elle entendit la voix de son mari, qui lui dit ce seul mot: Louisa.

Elle se leva avec précipitation, jeta à terre sa tapisserie, — car dans ce mot il y avait pour elle tout une pensée; il lui semblait que cette même voix qui avait prononcé son nom avait dit aussi: Je souffre et je t'appelle pour que tu me consoles. — Au milieu du silence qui régnait depuis si long-temps dans le salon, ce fut comme la dernière parole d'une prière, dont le commencement n'avait été entendu que de Dieu. Elle accourut, et s'asseyant à côté de son mari, elle prit une de ses mains et la serra étroitement dans les siennes. — M. Granville la regarda quelques instans, puis la rapprochant doucement de lui encore, il lui dit:

— Je suis bien heureux de t'avoir ainsi près de moi; c'est au moins une consolation.

— Une consolation, répéta tristement la jeune femme en levant vers

le vieillard ses deux grands yeux qui étaient humides de larmes qu'elle cherchait à retenir; et elle ajouta plus tristement encore. — Il n'y a que celui qui souffre qui ait besoin de consolation.

Le banquier ne répondit rien.

— Vous souffrez donc mon ami? lui dit elle.

Sa question resta sans réponse; la douleur du vieillard semblait craindre de s'épancher au dehors par des paroles, elle restait recueillie dans elle-même comme dans un sanctuaire inviolable. — Louisa baissa la tête, et sans quitter la main de son mari, elle se détourna légèrement, sans doute pour pleurer et cacher ses larmes.

Enfin, M. Granville s'écria:

— Oh! je souffre, Louisa, je souffre beaucoup.

— Mon Dieu! dit Louisa, je ne m'étais donc pas trompée.

— Il y a peut-être un bien grand malheur près de nous.

— Vous m'effrayez.

— Un malheur horrible, Louisa, répéta le vieillard, en posant sa main qui tremblait sur son front, un malheur irréparable pour nous autres, dont l'honneur, la fortune et la vie sont souvent à la merci du hasard.

— Tu trembles de m'entendre parler ainsi, et tu ne me comprends pas, pauvre et chère enfant; pardonne-moi, mais il me semble que c'est retrouver quelque peu de bonheur que de te dire ce que je souffre.

Il s'arrêta un instant, puis il reprit d'une voix beaucoup plus calme:

— Toi, si jeune, si ignorante des choses de ce monde... si heureuse de les ignorer, tu ne sais pas combien les événements, qui se sont passés depuis un an, sont graves et terribles, et combien toute la vie sociale a été ébranlée par cette sanglante secousse qui a renversé un trône; et combien de fois sont entrés dans le sein des familles la désolation, la ruine... plus que la ruine encore, Louisa... le déshonneur!

— Le déshonneur! répéta Louisa, en relevant la tête et fixant sur son mari un regard d'angoisse. — Oh! ne parlez pas ainsi, vous me faites peur; — le déshonneur! mais, est-ce qu'il peut vous atteindre, vous?

— Oh! non, Louisa, car je n'y survivrais pas; — les révolutions, mon enfant, sont des tempêtes dont les flots sont bien long-temps avant de s'apaiser. — Dieu a voulu que dans ma vie j'en visse déjà deux; qu'il m'accorde la grâce de ne pas assister à une troisième. — Depuis cette année terrible, bien des maisons de commerce, jusqu'alors florissantes, ont été ruinées et forcées de cesser tout d'un coup leurs paiements. Hélas! Louisa, je suis en rapport direct avec une de ces maisons, et je suis engagé pour une d'elles, et avec elle, de plus de 800,000 fr.; d'ici à quelques jours, les effets protestés me seront retournés, et je n'ai pas l'argent nécessaire... Je puis disposer de 600,000 fr. tout au plus. — Louisa, même en vendant tous ces meubles, en vendant cette robe que tu portes, cet habit, je ne pourrais pas payer;... et alors, ici, dans cette